



Appel à projet relatif au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) pour le département de l'Aisne dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FEADER dont l'autorité de gestion est la région Picardie

Cet appel à projet a pour objectifs la modernisation des exploitations agricoles, l'amélioration de la compétitivité des filières, la limitation des intrants, la diminution de la pénibilité du travail et de l'astreinte, l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles et la limitation des gaz à effet de serre (GES). Il permet également de soutenir les investissements en bâtiments (neufs ou extension), les équipements et matériels en exploitations agricoles.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles doit contribuer à assurer une compétitivité pérenne des exploitations agricoles. La politique d'aide aux investissements doit permettre d'accompagner les agriculteurs et groupements d'agriculteurs à consolider ou améliorer la performance économique, environnementale et sanitaire des exploitations agricoles en prenant en compte la diversité des agricultures et des productions. Cet objectif est en cohérence en particulier avec le projet agro-écologique porté par l'État par la recherche d'une modernisation et une adaptation des matériels agri-environnementaux pour de meilleures conditions de production, de travail et la réduction de l'utilisation d'intrants (énergie, engrais, produits phytosanitaires ...).

Les dynamiques territoriales présentes en Picardie pour la reconquête de la qualité de l'eau et la valorisation de la biodiversité sont importantes. Les évolutions des conditions de production végétale (réglementaire, culturelle, climatique...) induisent une adaptation du parc matériel. Le présent appel à projet présente les matériels éligibles et les modalités pour bénéficier d'un soutien à l'investissement.

Le dispositif PCEA s'inscrit dans le cadre du Programme de Développement Rural Picardie (2014-2020), qui permet de mobiliser des crédits européens conjointement avec des crédits nationaux d'horizons divers : Etat, Région, Agences de l'Eau, Départements, Collectivités Territoriales....

Le délai maximal de dépôt de candidatures de cet appel à projet est fixé au 11/09/2015.

Les bénéficiaires

Sont éligibles au sens de l'article 4 du règlement (UE) n°1307/2013 :

- toute personne physique ou morale qui exploite directement une structure agricole,
- les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA),
- les autres structures collectives (coopérative, association d'agriculteurs, GIEE...) portant un projet collectif,

et dont le siège de l'exploitation est localisé en région Picardie.

Éligibilité des bénéficiaires (cf formulaire de demande)

Le demandeur doit répondre aux conditions suivantes :

- être à jour des contributions sociales et fiscales (y compris la redevance des Agences de l'eau) sauf accord d'étalement,
- respecter à la date de dépôt de la demande les normes minimales applicables à l'investissement projeté,
- le projet doit répondre aux critères de priorité ainsi qu'aux critères de sélection définis du dispositif,
- respecter ses engagements sur une durée de cinq ans, à compter de la date de réception du dossier complet.

Cadre d'intervention

Les dossiers de demande (un formulaire unique de demande de subvention pour tous les co-financiers) doivent être déposés auprès du guichet unique, service instructeur de la Direction Départementale des Territoires du département dans lequel se situe le siège de l'exploitation.

DDT de l'Aisne	DDT de l'Oise	DDTM de la Somme
Service agriculture 50 Boulevard de Lyon 02011 Laon cedex 03 23 27 66 52	Service économie agricole 1 Avenue Victor Hugo BP 20317 60021 Beauvais cedex 03 44 06 50 00	Service économie agricole 1 Boulevard du port 80026 Amiens cedex 1 03 22 97 23 00

A titre indicatif pour 2015, les enveloppes prévisionnelles allouées au présent appel à candidatures sont les suivantes :

Co financeurs	Enveloppe financière mobilisable
Union Européenne (FEADER)	2 000 000 €
Région	700 000 €
Etat	700 000 €
Agence de l'eau Seine Normandie	500 000 €
Agence de l'eau Artois Picardie	500 000 €
Conseil départemental de l'Aisne	150 000 €
Communauté de Communes de la Région de Château Thierry	10 000 €

Documents à télécharger :

-formulaire PCAE

-notice PCAE

-cahier des charges du PCAE et ses annexes (grille de sélection, liste des investissements éligibles et financeurs potentiels)

-charte du Conseil Régional de Picardie